

FONDS MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES VILLES

Association
Siret 53266244200047
RNA W751206961

TOUR MAINE MONTPARNASSE
33 avenue du Maine
75015 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2023

Aux membres de l'association du FMDV

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association du Fonds Mondial pour le Développement des Villes, des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821.180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directeur Exécutif.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces



informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris

Le 28 juin 2024,



Julien Beyssac



**commissaire
aux comptes**



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires				
Droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	27 123	21 872	5 251	1 665
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées aux participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 383		17 383	4 796
Total I	44 506	21 872	22 634	6 461
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	90 695		90 695	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	447 024		447 024	486 650
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	70 856		70 856	1 738
Charges constatés d'avance	19 359		19 359	674
Total II	627 935		627 935	489 063
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	672 441	21 872	650 569	495 524

Bilan actif

	31/12/2023	31/12/2022
Legs nets à réaliser : acceptés par les organes statutairements compétents autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre :		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
JULIEN BEYSSAC
EFCG-AUDIT.COM

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	116 805	222 319
Excédent ou déficit de l'exercice	-59	-105 515
Situation nette (sous-total)	116 745	116 805
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	116 745	116 805
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 116	29 102
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 494	112 812
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	95 026	172 107
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	92 000	64 699
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	215 189	
Total IV	533 824	378 720
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	650 569	495 524

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
(1) Dont à plus d'un an (a) Dont à moins d'un an (a)	533 824	378 720
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	19 116	29 102
(3) Dont emprunts participatifs (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
JULIEN BEYSSAC
EFCG-AUDIT.COM

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	5 000	46 905
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de services	129 693	
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	499 300	162 783
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dont Dons manuels</i>		
<i>Dont Mécénats</i>		
<i>Dont Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières	1 196 588	1 822 685
Reprises sur amort., dépréciations, provis		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	11 606	5 852
Total I	1 842 188	2 038 225
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	1 324 129	1 188 624
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	12 753	40 719
Salaires et traitements	348 793	499 704
Charges sociales	151 277	223 462
Dotations aux amortissements et aux dép	2 225	1 558
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 850	7 197
Total II	1 842 028	1 961 265
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	160	76 960
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	420	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	420	
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		3 326
Différences négatives de change	352	667
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	352	3 994



	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	69	-3 994

COMMISSAIRE AUX COMPTES
JULIEN BEYSSAC
EFCG-AUDIT.COM

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-59	72 678
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		178 193
Total VI		178 193
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-178 193
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I+III+V)	1 842 608	2 038 225
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 842 667	2 143 740
EXCEDENT OU DEFICIT	-59	-105 515
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
JULIEN BEYSSAC
EFCG-AUDIT.COM



Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES VILLES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 650 569 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 59 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et méthodes comptables applicables en France, conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Créé par UGLU et Metropilis, le FMDV est une alliance mondiale de collectivités locales et de leurs réseaux, créée spécifiquement pour opérationnaliser et animer le débat autour des solutions de financement du développement urbain et de l'économie locale.

Pour atteindre ces objectifs et développer ces activités, le FMDV travaille en partenariat avec des gouvernements centraux et locaux, des coopérations bilatérales, des agences Nations-Unies et des Banques de développement, des banques privées, des fondations, des centres de recherches et universités, des organisations citoyennes ainsi que des entreprises. Basé à Paris, le FMDV a des bureaux de représentations régionales, en Afrique, Amérique Latine et Moyen Orient et des bureaux nationaux selon des activités spécifiques de ses membres.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 312	5 811		27 123
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	21 312	5 811		27 123
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 796	15 833	3 246	17 383
Immobilisations financières	4 796	15 833	3 246	17 383
ACTIF IMMOBILISE	26 108	21 644	3 246	44 506

COMMISSAIRE AUX COMPTES
JULIEN BEYSSAC
EFCG-AUDIT.COM

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 811	15 833	21 644
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		5 811	15 833	21 644
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			3 246	3 246
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			3 246	3 246

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				21 872
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	19 647	2 225		21 872
ACTIF IMMOBILISE	19 647	2 225		21 872

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 574 462 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	17 383		17 383
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	90 695	90 695	
Autres	447 024	447 024	
Charges constatées d'avance	19 359	19 359	
Total	574 462	557 079	17 383
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

COMMISSAIRE AUX COMPTES
JULIEN BEYSSAC
EFCG-AUDIT.COM

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
<i>Dont générosité du public</i>					
Fonds propres avec droit de reprise					
<i>Dont générosité du public</i>					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
<i>Dont générosité du public</i>					
Report à nouveau	222 319	-105 515			116 805
<i>Dont générosité du public</i>					
Excédent ou déficit de l'exercice	-105 515	105 515		59	-59
<i>Dont générosité du public</i>					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (Commodat)					
TOTAL	116 805			59	116 745

COMMISSAIRE AUX COMPTES
JULIEN BEYSSAC
EFCG-AUDIT.COM

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 533 824 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	19 116	19 116		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 494	112 494		
Dettes fiscales et sociales	95 026	95 026		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	92 000	92 000		
Produits constatés d'avance	215 189	215 189		
Total	533 824	533 824		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	28 521
Dettes provis. pr congés à payer	14 587
Charges sociales s/congés à payer	7 591
Formation professionnelle continue	21
Taxe sur les salaires	12 256
Total	62 975



Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	674		
Total	674		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	196 189		
Total	196 189		

COMMISSAIRE AUX COMPTES
JULIEN BEYSSAC
EFCG-AUDIT.COM